



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Secteur du Célé restauré © Stéphane Vidal, 02.06.2019

Communiqué de presse

Mercredi 9 juin 2020

DES POISSONS PATRIMONIAUX DE RETOUR SUR LE CÉLÉ

La restauration de la continuité écologique est un enjeu majeur pour les rivières. Un an après la démolition du barrage de Larive à Bagnac sur Célé, des échantillonnages piscicoles par pêche électrique co-réalisés par l'Office français de la biodiversité (OFB) montrent de bons résultats : plusieurs espèces de poissons, dont certaines sont emblématiques du Célé, font leur retour.

Une pêche d'inventaire aux résultats encourageants

Construit à l'origine pour alimenter un moulin, le barrage de Larive à Bagnac sur Célé a été démoli à l'automne 2018. Barrant toute la largeur de la rivière et créant une chute d'eau de 2 mètres, il était totalement infranchissable pour les poissons et bloquait le transport des matériaux charriés par le cours d'eau (sables, graviers...).

Associé à ces travaux, l'Office français de la biodiversité (OFB) a réalisé avec l'aide de la Fédération de Pêche du Lot, de l'association de pêche de Bagnac-sur-Célé et du Syndicat mixte Célé Lot médian deux échantillonnages des populations piscicoles avant et après travaux. La comparaison de ces résultats fait ressortir plusieurs tendances

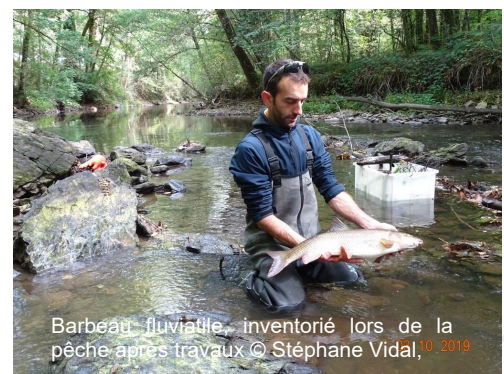
- **Un plus grand nombre d'espèces après travaux :** le premier échantillonnage, avant travaux, fait état de la présence de 8 espèces ; 11 espèces ont été pêchées lors de l'échantillonnage réalisé après travaux

- **Des espèces communes aux deux échantillonnages, mais dans des proportions différentes :** barbeau fluviatile, chevaine, gardon, goujon, lamproie de planer et vairon.

Lors du premier échantillonnage, les chevaines et les goujons représentent presque 90 % de la biomasse. Ces deux espèces colonisent pratiquement tous les milieux, elles sont dites ubiquistes.

Lors du second échantillonnage, c'est le barbeau fluviatile qui est le plus important représentant en masse (50 %).

- **Deux espèces non pêchées après travaux :** il s'agit de la perche soleil, une espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du nord et du rotengle, une espèce qui affectionne les eaux stagnantes.
- **Cinq nouvelles espèces pêchées après travaux :** chabot, loche franche, toxostome, truite fario, et vandoise rostrée.



Barbeau fluviatile, inventorié lors de la pêche après travaux © Stéphane Vidal, 02.06.2019

Contact presse :

Florence Barreto : 01 45 14 88 57 / 06 98 61 74 85
presse@ofb.gouv.fr / ofb@rumeurpublique.fr

La truite fario et le chabot (tout comme le vairon et la lamproie de planer) sont des espèces typiques des eaux courantes avec des exigences biologiques importantes (eaux froides et bien oxygénées).

Ces résultats tendent à montrer une bonne réactivité du milieu suite à la suppression du barrage. C'est d'autant plus intéressant que la truite fario et le toxostome, qui font leur retour, sont des espèces patrimoniales caractéristiques du Célé. De nouvelles pêches seront réalisées en 2021 pour confirmer cette amélioration.

Pourquoi rétablir la continuité écologique ?

► Une nécessité biologique

La continuité écologique est définie par la libre circulation des espèces et des sédiments. Sa restauration est indispensable pour l'accomplissement du cycle biologique (se reproduire, s'alimenter et s'abriter) des poissons. La truite fario, par exemple, naît dans les zones de source sur les affluents des rivières, se déplace vers l'aval pour croître et revient sur la zone de source pour se reproduire.

► Une obligation réglementaire

Le Célé en raison de son bon état chimique et écologique a été identifié comme un réservoir biologique (c'est à dire que le milieu est accueillant pour les espèces) et est classé au titre du code de l'environnement. Il est donc obligatoire sur ce cours d'eau d'assurer le transport des sédiments et la libre circulation des poissons.

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité né de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.